

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2
DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE - SECTION QUÉBEC (FCEI)
À SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)

DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES
COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO
Dossier R-3867-2013 phase 1

Référence : R-3867-2013 phase 1, B-0037, lettre de dépôt de la preuve complémentaire du 22 décembre 2014

Préambule : Dans sa lettre du 22 décembre 2014 mentionnée en référence, Gaz Métro indique ce qui suit :

« En procédant à la mise à jour des pièces, Gaz Métro a fait deux constatations. Tout d'abord, Gaz Métro a réalisé qu'une erreur s'était glissée dans le calcul d'un des facteurs de base (FB07D), affectant ainsi le résultat de plusieurs autres facteurs. Ensuite, depuis le dépôt de la demande réamendée le 20 novembre dernier (B-0028), l'allocation des coûts est réalisée à partir du logiciel Excel (plutôt qu'à partir du logiciel SAS). Gaz Métro a, depuis ce changement, poursuivi ses analyses afin de s'assurer de l'intégrité des données fournies à la Régie suite au changement de plate-forme informatique. Or, à l'occasion de la présente mise à jour des pièces, ces analyses ont permis de constater certaines erreurs dans la génération de facteurs. »

Demandes :

- 1.1 Veuillez identifier l'ensemble des facteurs d'allocation dont le résultat a été affecté par l'erreur de calcul du facteur FB07D.
- 1.2 Pour chacun des autres facteurs d'allocation dont le résultat a été affecté par l'erreur de calcul du facteur FB07D, veuillez expliquer le lien avec l'erreur de calcul mentionnée.
- 1.3 Veuillez confirmer que les résultats des autres facteurs d'allocation affectés par cette erreur de calcul sont tous couverts par les corrections apportées dans la pièce B-0038 (GM-2 doc 6 révisée, 22 décembre 2014).
 - 1.3.1 Dans la négative, veuillez identifier tout autre écart de résultat des « autres facteurs d'allocation » qui ne serait couvert par les corrections apportées dans la pièce B-0038 et, le cas échéant, expliquer chacun de ces écarts.
- 1.4 Veuillez identifier distinctement les erreurs (constatées par Gaz Métro lors de la mise à jour des pièces) qui seraient reliées au changement de plate-forme informatique.
- 1.5 Veuillez indiquer les facteurs d'allocation qui ont été affectés par le changement de plate-forme informatique, préciser les écarts constatés par rapport au résultat sous l'ancien logiciel et expliquer.